

Décision

Générale

colonial

Décision n° 71-324/SG/FIN accordant une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000) à l'Office des Anciens Combattants.

n° 71-324/SG/FIN

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
1 mars 1971

Numéro JO
n° 6 du 25/03/1971

Date du numéro
25 mars 1971

TEXTE INTÉGRAL

Une subvention de un million de francs Djibouti (1.000.000) est accordée à l'Office des Anciens Combattants, à titre de contribution aux œuvres d'intérêt social Cette somme sera mandatée en deux fois. La dépense susvisée sera imputée sur le

chapitre 28, art 1. 1 du budget du service local pour l'exercice 1971.